

N° 88

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 28

Services du Premier Ministre.

IV. — CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapporteur spécial : M. Paul JARGOT.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires; Maurice Blin, rapporteur général; Charles Allès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Gustave Héon, Daniel Hoefel, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Molnet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, François Schleiter, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 37) et In-8° 770.

Sénat : 87 (1977-1978).

Loi de finances. — Conseil économique et social.

Mesdames, Messieurs,

Le montant de la dotation du Conseil économique et social passe de 48,8 millions de francs en 1977 à 54 millions de francs en 1978, soit une progression de 10,7 %.

D'un exercice à l'autre l'évolution des crédits est la suivante :

| NATURE DES DEPENSES | CREDITS votés pour 1977. | CREDITS PREVUS POUR 1978 | | | Pourcentage d'augmen- tation par rapport à 1977. |
|--|--------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------|--|
| | | Services votés. | Mesures nouvelles. | Total. | |
| (En francs.) | | | | | |
| TITRE III | | | | | |
| <i>Moyens des services.</i> | | | | | |
| Première partie. — Personnel : | | | | | |
| Indemnités des membres du Conseil et des sections (31-01)..... | 32 986 172 | 34 833 172 | + 1 358 000 | 36 191 172 | 9,7 |
| Dépenses de personnel (31-11)..... | 13 252 364 | 14 457 364 | + 670 000 | 15 127 364 | 14,1 |
| Totaux pour le première partie.. | 46 238 536 | 49 290 536 | + 2 028 000 | 51 318 536 | 10,9 |
| Quatrième partie. — Matériel et fonc- tionnement des services (34-01) : | | | | | |
| Dépenses de matériel..... | 2 610 000 | 2 610 000 | + 150 000 | 2 760 000 | 5,7 |
| Totaux pour le titre III..... | 48 848 536 | 51 900 536 | + 2 178 000 | 54 078 536 | 10,7 |

L'augmentation des dépenses (+ 5 230 000 F) provient d'une extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques prévues jusqu'au 31 décembre 1977 (+ 3 millions 52 000 F) et d'un ajustement aux besoins des crédits nécessaires au fonctionnement du Conseil économique et social, notamment pour tenir compte de l'évolution prévisible des rémunérations (+ 2 178 000 F).

Les crédits inscrits en « Mesures nouvelles » au projet de budget au Conseil économique et social pour 1978 correspondent à diverses augmentations :

1° Une majoration de 4,11 % par rapport aux services votés a été appliquée aux crédits des chapitres 31-01 (+ 1 358 000 F) et 31-11 (+ 670 000 F) en vue de couvrir l'évolution prévisible des rémunérations publiques en 1978. Les chapitres 31-01 et 31-11 « Rémunérations des conseillers et membres de section » et « Dépenses de personnel » représentent à eux seuls 95 % des dotations du budget du Conseil économique et social.

2° Le crédit inscrit au chapitre 34-01 « Dépenses de matériel » du budget du Conseil économique et social ne correspond pas uniquement à des acquisitions de matériel neuf. La plus grande partie des disponibilités de ce chapitre est destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement ordinaire de l'assemblée et de ses formations, les achats de fournitures courantes et les frais d'entretien général du palais d'Iéna.

En 1977, les sommes effectivement consacrées au remplacement du matériel à réformer ou à l'acquisition de matériels neufs ont servi pour l'essentiel à amorcer dans une mesure limitée le programme de renouvellement du parc mécanographique et du parc automobile du Conseil, programme qui devra nécessairement se poursuivre en 1978.

Il convient toutefois de relever la régulière décélération du pourcentage de réajustement annuel des crédits du chapitre 34-01 depuis 1976 (1976 : 10 %, 1977 : 7,85 %, 1978 : 5,74 %), alors que la part de ce chapitre dans le budget du Conseil économique et social ne représente qu'environ 5 % du total des dotations budgétaires.

La Commission des Finances a examiné les crédits du Conseil économique et social dans sa séance du 20 octobre.

M. Fosset a souligné l'insuffisance des crédits de matériels et de diffusion des publications du Conseil économique et social.

M. Descours Desacres a souhaité le développement des publications en livre de poche, des avis du Conseil.

Sous le bénéfice des observations présentées dans son rapport, votre Commission des Finances, dans sa majorité, soumet à l'appréciation du Sénat les crédits demandés pour 1978 par le Conseil économique et social.